



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 novembre 2022

Date de la convocation :
16 novembre 2022

Membres	19
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-trois novembre** à **vingt** heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Présents : Gilles THIBAUT Maire, Marina DANTIC, Jean-Pierre TISON, Annick NOSSEREAU, Pierre DAVID, Françoise ROUX, Adjoint, Jacques QUEUDEVILLE, Michel LEFEVRE, Guylaine THIBAUT, Lise DASSONVILLE, Brigitte DELANOUE, Laurence VENNEVIER, Patrick REGNIER, Yvan BOIDÉ, Nathalie BEAUFILS.

Absent : Philippe CECCONI

Excusé :

Représentés : Guillaume DELANOUE a donné pouvoir à Gilles THIBAUT, Philippe JAMET a donné pouvoir à Pierre DAVID, Angélique DUFRESNE a donné pouvoir à Nathalie BEAUFILS.

Secrétaire de séance : Jacques QUEUDEVILLE

DCM : 2022-07-033

1.1.1 - Marchés publics

Prestation de restauration scolaire – Choix du prestataire

La commande publique de restauration scolaire conclue avec la société Restauval arrive à expiration le 31 décembre 2022, et compte-tenu des dépenses annuelles liées à ce contrat, la procédure d'appel d'offres a été lancée le 28 septembre 2022.

Seule la **SAS RESTAVAL** a déposé une offre qui a été analysée, et qui répond aux critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité.

La prestation reçue s'établit comme suit :

Dénomination	Prix unitaire HT	TVA	Prix TTC
Repas Maternelle	3.278 €	5.5%	3.46 €
Repas Primaire	3.388 €	5.5%	3.57 €
Repas Adulte	4.118 €	5.5%	4.34 €

Transmis en Préfecture le	24/11/2022
Reçu en Préfecture le	24/11/2022
Accusé de réception en Préfecture	
	037-213700743-20221123-2022-07-033-DE
Publication électronique le	24/11/2022

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du même prestataire de restauration que pour le contrat actuel, et qu'il donne entière satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** l'offre de la **SAS RESTAUVAl**, 8, rue des Internautes – ZA Chatenay 37210 ROCHECORBON, pour la prestation de restauration scolaire,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Chouzé-sur-Loire, les jours, mois et ans susvisés

Le Maire,

Gilles THIBAUT



Le secrétaire de séance,

Jacques QUEUDEVILLE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Publication électronique le 24 novembre 2022